

CONDITION ÉCONOMIQUE ET NIVEAUX DE VIE DES TRAVAILLEURS INDIGÈNES AU DOUAR DOUM (1)

Nous avons entrepris en décembre dernier, M. Baron, professeur au lycée Gouraud, le lieutenant Huot de la direction des affaires indigènes et moi, une enquête sur les deux grands « bidonvilles » du douar Doum et du douar Debarh. Ces agglomérations de travailleurs, nettement distinctes de la ville, situées en dehors du périmètre municipal, possédant un embryon d'organisation administrative et économique, apparaissent comme d'énormes corps parasitaires accrochés au flanc de la ville de Rabat.

Notre plan de travail, abstraction faite des détails de l'enquête, porte, en gros, sur les points suivants :

1° Origine de ces travailleurs : dates, raisons, modalités de leur émigration ;

2° Conditions économiques : métiers exercés, salaires, chômage. Appréciation des niveaux de vie de ces travailleurs ;

3° Conditions d'installation : types d'habitation, coût des différentes habitations, loyers, redevances, etc. ;

4° L'aspect urbain de ces agglomérations : organisation administrative, tutelle des autorités, surveillance sanitaire, police, etc. ;

5° L'aspect psychologique : persistance des coutumes tribales, subsistance ou non de liens avec la tribu ; observance religieuse, etc. ;



Vue générale du Douar Doum prise du Douar des Aït Oussa

6° A un point de vue plus général, l'influence que la vie en commun peut exercer relativement au genre d'habitation, au métier, au caractère sur ces individus issus de régions différentes (2).

Certains résultats ont déjà été communiqués récemment au Congrès des sociétés savantes d'Afrique du Nord à Tlemcen (3). Aujourd'hui, réservant les autres parties de notre enquête pour plus tard, nous nous bornerons à exposer, dans un résumé schématique, la condition économique et les niveaux de vie des travailleurs indigènes établis au douar Doum.

Nous allons examiner successivement :

1° La répartition générale des métiers ;

2° Les différents gains journaliers pour chacun de ces métiers ;

3° L'emploi de ces gains :

a) Dépenses d'habitation ;

b) Dépenses d'alimentation, modalités d'approvisionnement ;

c) Dépenses diverses grevant plus ou moins les budgets ;

4° Les conclusions qu'il est possible de tirer de l'examen de ces conditions de vie.

Il va sans dire qu'en l'absence de documentation officielle, les résultats auxquels nous aboutissons ne présentent pas dans le détail toutes les garanties que nous souhaiterions apporter. Il ne nous a pas toujours été facile d'obtenir des habitants les renseignements que nous désirions ; il nous a fallu insister, nous montrer exigeants, et nous astreindre dans la plupart des cas à de sévères recoupements avant de pouvoir compter sur une information suffisamment précise.

A. — RÉPARTITION GÉNÉRALE DES MÉTIERS.

Le chiffre de population établi par le recensement de 1936 donne au douar Doum les proportions d'une petite ville. Il compte 3.151 habitants, et il y a tout lieu de croire que ce total est encore légèrement inférieur à la réalité à cause

(1) Communication faite par M. Paye à l'Institut des hautes études marocaines, le 30 avril 1936.

(2) Nous donnerons ultérieurement les résultats concernant ces divers points.

(3) Conditions d'habitation des travailleurs indigènes à Rabat.

des appréhensions qu'éveille dans l'esprit de beaucoup d'indigènes toute opération administrative.

I. — Si nous examinons d'abord dans l'ensemble les métiers qui fournissent la subsistance à cette population, nous trouvons les catégories approximatives suivantes :

a) Les travailleurs des chantiers, employés soit par des entrepreneurs pour la construction d'immeubles ou la confection de routes, soit par les services municipaux pour des travaux d'édilité. C'est l'afflux de cette main-d'œuvre, attirée par les travaux d'aménagement de la ville, qui a été la cause principale de la formation des bidonvilles. Ce sont en général des manœuvres ; on compte toutefois parmi eux quelques ouvriers spécialisés (peintres, maçons, menuisiers) ;

b) Des employés d'administration (6 ou 7 chaouchs, quelques serviteurs ou employés auxiliaires payés à la journée), des domestiques de familles européennes, des jardiniers, etc. ;

c) Toute une variété de petits métiers :

Porteurs au marché (1) ; ce sont en général des enfants, mais leurs gains pourvoient souvent à l'entretien de leur famille. On compte aussi quelques porteurs de journaux, mais aucun circur ;

De nombreux marchands d'œufs, de poules, d'escargots, de produits de la saison (fleurs, mauve sauvage — *tubbiga* ou *beqqula*, légumineuses appelées *krinbus*, champignons-truffes — *terfas*). Ils font le tour des maisons de la ville européenne pour offrir leurs produits. Certains s'installent même au marché pour la vente.

Parmi ces petits métiers, il faut ranger enfin ceux des femmes, car un assez grand nombre d'entre elles travaillent :

1. Pour la plupart, elles se louent au marché pour laver le linge et effectuer les gros travaux ;

2. Certaines sont occupées à confectionner des nattes de jonc ou des *chwari* ;

3. D'autres transportent de l'argile (*ta-doqqa*) utilisée par les potiers. Certaines font le commerce du sablon employé pour le nettoyage des ustensiles de cuisine.

d) En dehors de cette population qui cherche par différents moyens à gagner quelque argent à la ville, il existe une proportion importante de gens qui vivent par le commerce à l'intérieur du douar ou par les divers métiers qu'entraînent naturellement les besoins de toute agglomération. On compte ainsi :

Les commerces d'alimentation :

- 33 boutiques d'épiciers ;
- 5 échoppes de bouchers ;
- 1 moulin ;
- 1 four ;
- 10 porteurs d'eau ;

3 fabricants de beignets ;

1 bureau de tabac ;

Quelques petits artisans (1) :

3 savetiers occupés à la réparation des babouches ;

4 menuisiers ;

3 loueurs et réparateurs de bicyclettes ;

3 coiffeurs (dont l'un fait le dentiste à ses heures) ;

Quelques couturières faisant pour leurs voisines de menus travaux ;

Quelques marchands de bric-à-brac ;

1 hammam.

e) Il est pénible enfin de constater l'énorme proportion de chômeurs que renferme le douar Doum. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il semblerait qu'un quart ou un tiers de la population seulement pourrait compter sur des gains réguliers. Le reste travaille un jour ou deux par semaine. Quelques-uns tâchent de se procurer un peu d'argent en débitant des branches dont on fait de petits fagots. Un grand nombre d'enfants et même de femmes vont mendier à la ville européenne ; il semble d'ailleurs que, par entente mutuelle, des secteurs soient assignés à chacun ; si l'exploitation est fructueuse, il faut souvent défendre son lot contre des voisins moins favorisés.

On voit donc qu'en définitive, la plupart de ces métiers se caractérisent :

a) Comme des métiers d'émigrants (que l'on envisage les travailleurs occupés aux chantiers, ou les commerçants et les petits artisans qui se sont installés au douar par suite de la naissance subite de l'agglomération). Il est en particulier intéressant de constater le petit nombre des artisans ou des ouvriers qualifiés car l'ensemble de la population est composé de ruraux ;

b) Ce caractère s'accroît si l'on examine la gamme des métiers parcourus par ces hommes : tel d'entre eux a été porteur d'eau, petit marchand de bestiaux, domestique chez des Européens, épicier, boucher. Tel autre a été mineur dans le Nord de la France, ouvrier chez Citroën, boucher, petit marchand de bestiaux ;

c) D'ailleurs, beaucoup n'ont pas rompu toute attache avec les métiers ruraux. Sans compter ceux d'entre eux qui sont jardiniers, un assez grand nombre retournent dans leur pays de temps à autre à l'époque de la moisson ou s'embauchent comme moissonneurs dans les exploitations agricoles voisines de Rabat.

II. — D'ailleurs, si nous examinons ces métiers du point de vue de l'origine des habitants, nous constatons souvent, à défaut de spécialisation absolue, du moins certaines préférences ou certaines habitudes communes à la plupart des gens issus de la même tribu. Comme, d'autre

(1) Nous ne parlons ici que des artisans fixés au douar. Celui-ci reçoit périodiquement la visite d'artisans ambulants. Nous avons vu en particulier un juif du mellah de Rabat qui, installé sous une tente, réparait des quinquets à carbure et fabriquait de grossiers bijoux d'aluminium et d'argent.

(1) Le douar Doum en fournit une trentaine sur le total de 162 que compte Rabat.

part, les habitants du douar Doum sont, à l'intérieur de l'agglomération, groupés par origine, nous pouvons ainsi établir approximativement l'importance respective des différents métiers.

On compte en effet au douar Doum, se succédant de l'Ouest à l'Est, en contre-bas de la grande rue du douar :

1° *Le douar des Aït-Oussa*, qui groupe une centaine de tentes. Les habitants sont des Berbères arabisés venus des bords du Drâ inférieur, pays dépendant actuellement du bureau de Goulimine. Les Aït Oussa du douar Doum sont presque tous vendeurs d'herbes, de fleurs, de poules et d'œufs ; un très petit nombre travaillent aux chantiers ;

2° *Le douar El-Askar*, 160 baraques environ. Les habitants sont, en majorité, des Arabes employés aux chantiers. Un certain nombre travaillent à l'usine de crin végétal de l'Aviation. Quelques-uns sont d'anciens soldats, d'où le nom du quartier ;

3° Toute une série de quartiers dont les habitants sont, en très grosse partie, employés comme manœuvres dans des entreprises particulières. Ce sont :

le douar Chaouf groupant une soixantaine de baraques et une cinquantaine de noualas, habitées par des Rehamna ;

le douar Khcha groupant une centaine de baraques ;



Vue sur le « Douar Espagnol »

le douar El-Akhsass comprenant une cinquantaine de baraques ;

le douar des Id-Brahim, une cinquantaine de baraques ;

le douar des Aït-Ali et Aït-ba-Amrane, une cinquantaine de baraques.

C'est tout au plus si dans ces quartiers d'ouvriers-manœuvres, on trouve 1 ou 2 chaouchs (douar Chaouf), 1 cordonnier (Aït-Ali) et quelques serviteurs particuliers ou des services municipaux. On compte aussi quelques porteurs au marché et quelques mendiants ;

4° *Le douar des Aït-Ahmed* groupe environ 150 baraques dont les habitants sont occupés à des travaux divers : un certain nombre distribuent de l'eau aux Touarga (1), d'autres sont jardiniers, quelques-uns sont porteurs ou mendiants ;

5° Enfin *le douar espagnol* (ainsi nommé parce qu'à l'ancien emplacement du douar Doum les habitants actuels de ce quartier étaient voisins de familles espagnoles) groupe, dans 150 baraques, une population diverse qui s'adonne à différents travaux : il y a quelques chaouchs, quelques peintres, quelques travailleurs occupés aux chantiers, quelques jardiniers, etc. ;

6° Il est à noter que ces divers quartiers, s'alignant au long d'une rue qui les domine, sont bordés sur toute la longueur de la rue par les boutiques des différents commerçants ; on n'en trouve pour ainsi dire pas à l'intérieur des quartiers. Ces boutiques sont, en très grosse majorité, occupées par des Berbères (2) ;

(1) Actuellement ils sont au nombre de huit.

(2) Les épiciers en particulier semblent s'installer dans le quartier occupé au douar Doum par leur propre tribu.

7° En ce qui concerne enfin les femmes, on constate que :

a) Celles des Aït-Oussa sont, en majeure partie, occupées à faire des nattes de jonc ;

b) Les « femmes saboun », qui se louent à la journée pour faire la lessive chez des Européens, sont assez nombreuses dans l'ensemble du douar Doum, bien que le lavage du linge, tel que nous l'entendons, soit étranger à beaucoup et les empêche de trouver là quelques gains. La proportion des femmes saboun est particulièrement forte, semble-t-il, au douar espagnol. Elle paraît très faible, par contre, chez les Aït-Ahmed et chez les Aït-Oussa ;

c) Enfin, si l'on fait abstraction des femmes qui, un peu partout, confectionnent des *chwari* ou de celles qui s'improvisent guérisseuses, on constate, au douar espagnol, la présence de quelques couturières qui exécutent de menus travaux ; il en est qui possèdent, dit-on, une machine à coudre.

On voit donc, en définitive, que :

1° La majeure partie des hommes, Arabes et Berbères, travaillent comme manœuvres aux chantiers. C'est ce qui explique actuellement la forte proportion de chômeurs que nous avons constatée ;

2° L'ensemble du commerce est tenu par des Berbères. La vente des œufs, poules, herbes, etc., à la ville est, pour ainsi dire, la spécialité des Aït-Oussa qui répugnent au travail salarié ;

3° Peu de femmes, en définitive, travaillent et les gains qu'elles apportent au foyer sont assez maigres.

B. — DIFFÉRENTS GAINS JOURNALIERS.

Nous distinguerons :

- les gains des ouvriers, employés, domestiques, etc. ;
- les gains des commerçants.

1° Les premiers sont les suivants :

a) Les plus favorisés sont, évidemment, les chaouchs et employés d'administration. Un employé au cadastre, dont le travail consiste à porter les instruments du géomètre, gagne actuellement 12 francs par jour, c'est-à-dire 72 francs par semaine. Mais c'est là, nous l'avons vu, une infime minorité et encore les salaires ont-ils été considérablement diminués. L'employé en question gagnait, il y a deux ans, 18 francs par jour au lieu de 12 francs ;

b) Le salaire des ouvriers qualifiés varie entre 7 et 12 francs par journée de travail. Nous avons vu des maçons gagner 7 francs, des peintres 10 francs, des menuisiers 10 ou 12 francs. Mais pour beaucoup d'entre eux la semaine ne comporte guère actuellement que trois ou quatre journées de travail, quelquefois même deux journées, ce qui donne un salaire hebdomadaire variant entre 20 et 35 francs ;

c) Pour les manœuvres des chantiers, la paye ne dépasse pas 3 francs dans les entreprises

privées et varie entre 3 fr. 50 et 5 francs aux entreprises municipales, soit des salaires hebdomadaires de 18 à 25 francs. Encore sont-ce là, pour l'ensemble des habitants du douar, des places lucratives et beaucoup envient les « aït tlata ou nouss » (1) ;

d) Les petits métiers sont, en effet, d'un rapport très instable. Les jardiniers employés par des Européens travaillent trois ou quatre jours par semaine sur la base de 4 ou 5 francs par jour ; les domestiques de la ville nouvelle qui habitent le douar et rentrent chaque soir gagnent, hommes ou femmes, 5 francs par jour sans nourriture ou 3 francs par demi-journée, soit de 20 à 35 francs par semaine. Un garçon porteur au marché gagne de 3 à 4 francs par jour ; un petit mendiant réalise quelquefois des gains de 2 à 3 francs par jour. Quant aux loueurs de bicyclettes, ils ne réussissent guère (en louant à 0 fr. 50 de l'heure, ou à 1 fr. 50 par jour, de vieux vélos qu'ils ont achetés de 40 à 60 francs) qu'à atteindre 2 à 3 francs par jour.

2° Les gains de ceux qui se consacrent au commerce ne sont pas, en général, plus élevés :

a) En ce qui concerne les Aït-Oussa, la vente de leurs œufs, de leurs poules, de leurs herbes et de leurs fleurs, ne leur rapporte guère qu'un gain moyen de 2 à 3 francs par jour de travail. C'est peu si l'on pense au mal qu'ils se donnent. Beaucoup d'Aït-Oussa vont, en effet, assez loin pour acheter les produits qu'ils vendront ensuite. Si l'on prend l'exemple de ceux qui vont dans les souks des environs acheter des œufs et des poules, on constate :

1. Qu'ils achètent par exemple 5 poules et 150 œufs pour 40 francs (les poules à 3 fr. 75 pièce, les œufs à 1 fr. 75 la douzaine) ;

2. Qu'ils paient 4 francs de car (aller et retour) pour Aïn-el-Aouda par exemple ;

3. Qu'ils paient une moyenne de 1 franc de droits (ils nous ont montré des cartes exigeant 45 francs à Aïn-el-Aouda et 60 francs à Rabat) ;

4. Qu'ils revendent ensuite les poules 5 francs et la douzaine d'œufs de 2 francs à 2 fr. 25, réalisant ainsi un gain brut de 9 francs et, en réalité, un gain net de 4 francs. Encore cette opération est-elle considérée comme lucrative, car beaucoup d'entre eux n'ont pas suffisamment d'argent pour se permettre une mise de fonds de 40 francs et ils se bornent alors à des ventes leur rapportant moins encore. Nous avons fait récemment l'inventaire de ce que vendait une femme des Khcha. Elle apportait :

7 paquets de légumineuses (<i>krinbus</i>) à 1 sou.	7 sous
1 paquet de <i>goust el hayya</i> (2) à 2 sous..	2 —
27 paquets de <i>zattor</i> (3) à 1 sou	27 —
8 paquets de <i>timijja</i> et <i>mersida</i> (4) à 1 sou ..	8 —
1 paquet de <i>merriwt</i> (<i>ifzi</i>) (4) à 1 sou	1 —
15 kilos d'escargots à 10 sous les 3 kilos.....	50 —

4 fr. 75

(1) C'est-à-dire ceux qui gagnent 3 fr. 50 par jour « les gens à 3 fr. 50 ».

(2) Centaurée.

(3) Thym.

(4) Plantes dont nous ne connaissons pas le nom français.

Cette vente de 4 fr. 75 devait être partagée avec un vieillard qui avait ramassé ces herbes avec elle. La part de chacun se réduisait donc à 2 fr. 50 environ et encore cette femme devait-elle vivre deux jours sur ce gain car elle ne va vendre ses produits qu'un jour sur deux, les journées intercalaires étant occupées par la cueillette des herbes et le ramassage des escargots ;

b) Les bouchers, eux aussi, n'ont pas une mise de fonds leur permettant d'acheter des bêtes entières et de les débiter. Certains n'ont même pas de quoi acheter à l'abattoir un morceau suffisamment important pour leur faire obtenir un prix de gros, et ils achètent 4 ou 5 kilos de viande à des débiteurs de la médina. Cette viande qu'ils ont payée 3 francs ou 3 fr. 50 le kilo, ils

la rapportent au douar sur leur dos et la revendent 3 fr. 50 ou 4 francs. Bénéfice brut par jour : 2 fr. 50. Encore sont-ils obligés parfois de saler et de faire sécher pour leur usage personnel les morceaux qu'ils n'ont pas pu vendre ;

c) Quant aux épiciers, les modalités de leurs gains varient suivant qu'ils sont établis à leur compte ou qu'ils sont commandités.

Les premiers constituent la majorité. L'approvisionnement de leur boutique, qui comprend les choses les plus disparates, nécessite une mise de fonds qui varie entre 100 francs et 400 francs. Certains font leurs achats au douar pour compléter leurs stocks et les camions de deux grossistes de la médina leur apportent ce qui leur manque ; d'autres vont eux-mêmes chercher à la médina les marchandises qu'il leur faut et les



Une tente misérable

rapportent sur leur tête ou sur un âne. Déduction faite du loyer et des impôts, la vente de ces marchandises ne leur vaut guère qu'un bénéfice journalier de 1 fr. 50 à 3 francs.

Ceux qui ont été établis par un commanditaire réalisent à peu près les mêmes gains (1). Le fonds de commerce est la propriété du commanditaire et celui-ci, en retour, perçoit la moitié des bénéfices. En général, le loyer est payé par le bailleur de fonds et les impôts restent à la charge du gérant. C'est ce dernier qui s'occupe des achats, tient la boutique, fait le commerce et la comptabilité.

Naturellement, ce régime a permis à certains de réaliser, sur une petite échelle, de fructueux placements. Les trois ou quatre épiceries

les plus importantes, qui atteignent des mises de fonds de 2.000 et 3.000 francs, sont organisées par commandite. L'une d'elles, par exemple, qui a nécessité une mise de fonds de 1.000 francs réalise actuellement, déduction faite des impôts (une quarantaine de francs par an) et des redevances dues au propriétaire du terrain (18 francs par mois), un bénéfice mensuel de 70 à 80 francs. La moitié appartient au gérant, qui vit ainsi avec 35 à 40 francs par mois ; l'autre moitié revient au commanditaire. Le placement de ses 1.000 francs lui rapporte ainsi de 420 à 480 francs par an, c'est-à-dire du 45 % environ. Les années précédentes, les affaires étant meilleures, le placement était encore infiniment plus fructueux.

Il ressort donc de cet examen des différents gains réalisés au douar Doum que :

1° Une grande misère y règne. Les salaires des ouvriers et les bénéfices des commerçants en font foi ;

(1) La situation des épiciers établis au douar Doum est, comme on le voit, sans rapport avec celle des épiciers étudiés par M. Marquez, (cf. *Bulletin économique du Maroc*, juillet 1935).

2° Encore ne parlons-nous que des gens qui travaillent, et qui constituent par rapport aux chômeurs, partiels ou entiers, une minorité d'un tiers, comme nous l'avons vu.

C. — L'EMPLOI DE CES GAINS.

L'emploi de ces gains reste maintenant à examiner.

1° Dépenses d'habitation.

Le terrain sur lequel est situé le douar Doum appartient en entier à S. Exc. le pacha de Rabat. Celui-ci perçoit mensuellement une *ardiya* ou redevance acquittée pour l'usage du terrain. Elle est de 18 francs par mois pour une boutique ;

9 francs par mois pour une baraque d'habitation (1) ;

5 francs par mois pour une nouala ;

5 francs par mois pour une tente.

Le pacha, d'ailleurs, ne se montre pas inhumain dans la perception de ces taxes qui lui rapportent, du reste, des mensualités imposantes. Il accorde des exemptions :

- aux gens qu'il emploie ;
- aux sans-travail ;
- aux infirmes et aux vieillards ;
- aux veuves chargées de famille ;
- aux chorfas.

Quant au prix des constructions, il varie actuellement :

entre 80 et 200 francs pour une baraque ;

entre 30 et 200 francs pour une tente ;

entre 35 et 45 francs pour une nouala (2)

Ceux qui sont propriétaires de leur habitation ont donc eu à la faire construire et à l'entretenir ; en outre, ils paient mensuellement l'*ardiya* due au pacha. Toutes les noualas et toutes les tentes sont soumises à ce régime. Mais une grande partie des baraques, par contre, ont été construites par des indigènes désireux de trouver dans leur location une occasion de faire fructifier leurs économies. Ils portent alors le loyer à 20 francs par mois :

9 francs qu'ils reversent au pacha pour l'*ardiya* ;

10 à 11 francs qui constituent les intérêts de l'argent qu'ils ont immobilisé dans la construction de la baraque.

On s'aperçoit alors que cette faible mise de fonds (150 francs en moyenne) leur rapporte 10 à 11 francs par mois, soit 120 francs par an, c'est-à-dire 90 %. Déduction faite des loyers impayés et de l'entretien de la baraque, il reste une jolie marge de bénéfices que ne dédaignent pas quelques chaouchs, mokhazenis ou soldats (3).

Il est naturel, par contre, que dans ces conditions, beaucoup de petits commerçants préfèrent coucher dans un réduit exigü ménagé à l'arrière de leur boutique, dans lequel ils pénètrent

par un trou de 0 m. 75 à 1 mètre de hauteur. Certains même s'étendent derrière leur comptoir, sur le sol de terre battue.

2° Dépenses d'alimentation.

Il convient de considérer à ce sujet :

- les modalités de l'approvisionnement et le prix des denrées ;
- la ration journalière d'une famille-type, relativement à la quantité consommée et au prix.

a) Un certain nombre de travailleurs font le marché à Rabat avant de rentrer au douar, leur journée finie. Mais il semble que la majorité des habitants s'approvisionnent sur place, ce qui leur permet de faire des achats en quantités minimales.

Le pain. — On se le procure de deux manières :

Tantôt on achète des *khobz* d'un demi-kilo environ chez un épicier (elles valent 0 fr. 60) ou même un pain français (*koumir*) (0 fr. 75 le demi-kilo) ;

Tantôt on se procure quelques litres de blé (sur la base, cet hiver, de 80 francs le quintal environ) et on les fait moudre. La mouture peut être faite par les femmes à l'aide d'un petit moulin à bras composé de deux pierres-meules superposées : elle est, le plus souvent, effectuée à un moulin mû par un moteur à explosion. La mouture se paie alors 1 sou par litre.

Ce moulin appartient au pacha, propriétaire du terrain. Il le loue 250 francs par mois à un entrepreneur. La mouture journalière est de 4 à 5 quintaux, et rapporte ainsi environ 25 francs par jour. Déduction faite du loyer (250 fr. : 30 = 8 fr. environ par jour), du salaire de l'ouvrier (5 fr.) et de celui de l'apprenti, de la consommation d'essence et de l'amortissement du moteur, l'affaire doit rapporter à l'entrepreneur 8 à 10 francs par jour. Il aurait ailleurs, dit-on, d'autres moulins semblables.

Quant à la cuisson du pain, elle s'effectue dans un four situé à côté du moulin et qui appartient aussi au pacha. Il le loue 350 francs par mois à un fournier qui possède ailleurs un autre four. La cuisson de chaque pain est payée 0 fr. 15 ; certaines personnes, qui ont suffisamment d'argent liquide, s'abonnent à 10 francs par mois. Le profit de l'entrepreneur s'établit comme suit :

1° Le four débite journallement 500 pains environ, soit 0 fr. 15 × 500 = 75 francs. Si l'on tient compte des abonnements qui avantagent le client) et des impayés, la recette journalière ne semble pas dépasser 60 francs ;

2° Dépenses de main-d'œuvre (5 francs par jour environ) :

3 apprentis à 0 fr. 75 ;

1 ouvrier à 1 fr. 50 ou 2 francs ;

3° Dépenses de chauffage : 5 francs environ. Le combustible employé est un mélange de bois et de doum ;

(1) Cette redevance qui était de 20 francs pour une boutique et de 10 francs pour une baraque d'habitation a subi à partir de juillet 1935 la réduction du dixième prévue par les décrets-lois Laval.

(2) Nous avons précisé le détail de ces prix dans la communication faite au congrès de Tiemcen (cf. supra).

(3) Actuellement d'ailleurs ces placements sont plus aléatoires.

4° Loyer journalier : $350 : 30 =$ environ 12 francs, soit un bénéfice brut de 35 à 40 francs par jour, duquel il faut déduire les dépenses d'entretien et le montant des impôts. Ce bénéfice paraît considérable et hors de proportion avec celui que réalise le meunier.

Les autres denrées alimentaires sont achetées :

- le sucre, sur la base de 4 fr. 25 les 2 kilos ;
- la viande, sur la base de 3 fr. 50 à 4 francs le kilo ;

le thé, le plus souvent de mauvaise qualité, se vend à des prix variables ;

le petit lait (ou *lben*) est apporté tous les matins par des paysans et parfois entreposé dans des épiceries ; il vaut 0 fr. 25 le litre environ.

L'alimentation en eau est assurée par cinq puits pour tout le douar. Encore l'un d'eux est-il, depuis plusieurs mois, inutilisable. Les pauvres consomment cette eau, qui est rare et bourbeuse. Ceux qui ont quelque argent achètent leur eau à des âniers qui l'apportent d'une



Tente et mobilier d'une famille Aït Oussa. Avant de partir pour la moisson, l'occupant a rassemblé et plié ses hardes.

source voisine (1) et la vendent environ 1 centime et demi le litre, réalisant ainsi un gain de 3 à 4 francs par journée de travail, gain dont il faut déduire l'entretien de l'âne. Certaines femmes vont chercher l'eau chez les Européens du quartier de l'Aviation. Mais le plus grand nombre, semble-t-il, est condamné à boire l'eau des puits.

Enfin le bois de chauffage est apporté des Zaër à dos de chameau. Il se vend sous forme de branches qu'on débite ensuite en petits fagots minuscules. La charge du chameau vaut de 3 à 6 francs et le petit fagot de brindilles 0 fr. 25.

b) Si l'on examine maintenant la ration journalière d'une famille-type composée, par

exemple, d'un homme, d'une femme et de un ou deux enfants, on trouve, en moyenne :

- 0 fr. 25 à 0 fr. 30 de *lben* (1 litre ou 1 l. $\frac{1}{2}$);
- 1 franc de thé et de sucre (100 gr. de thé environ, 250 gr. de sucre);
- 0 fr. 25 d'huile (8 à 10 centil. au plus);
- 1 franc à 1 fr. 20 de pain (1 kilo);
- 0 fr. 25 de beurre (50 gr.);
- 1 fr. 75 à 2 francs de viande par semaine (1/2 kilo) pour ceux qui ont de l'argent, soit 0 fr. 30 par jour.

Le total journalier de ces dépenses atteint déjà 2 fr. 95, et encore ne comptons-nous pas le couscous, les volailles, les condiments, etc., qui trouvent bien rarement place dans l'alimentation de la majorité des travailleurs du douar Doum. Ces rations journalières sont d'ailleurs

(1) Cette source est située presque en bordure de l'oued.

susceptibles de modifications très importantes, chacun dépensant, pour sa nourriture, en proportion de ses gains de la journée.

De plus, quand on considère les quantités consommées, on est loin des rations-types données par MM. Hoffherr et Moris dans *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc* (1). L'ensemble de la population du douar Doum est donc sous-alimenté. Enfin la masse des chômeurs, partiels ou entiers, est même incapable de se procurer cette alimentation : nous avons vu un jardinier chômeur qui ne travaille plus maintenant qu'un jour ou deux au plus par semaine (à raison de 7 à 8 francs par journée de travail), entretenir avec ce salaire une famille composée de sa femme et de trois enfants en bas âge. La nourriture ordinaire se borne pour eux à du pain et de l'huile, avec, de temps à autre, le régal d'un couscous ; la viande est, pour ainsi dire, inconnue d'eux.

3° Dépenses diverses

a) Dépenses accessoires au logement. — L'éclairage est réalisé par des bougies ou par de rudimentaires lampes à carbure (*karboun*). La bougie, qui dure une soirée, se vend 2 sous et la provision journalière de carbure vaut le même prix. Le chauffage est pratiquement inexistant. Quant au mobilier, il se borne, dans la plupart des habitations, à quelques chiffons, un coffre et une natte de jonc valant 20 à 25 francs et qu'on fait servir indéfiniment. Ce sont les femmes des Aït-Oussa qui les confectionnent en une douzaine de journées de travail. Un hammam, qui est la propriété du pacha, existe au douar et le bain y coûte 1 franc pour les hommes et 0 fr. 75 pour les femmes. Il semble d'ailleurs que les clients y soient peu nombreux, 5 à 6 par jour au maximum. On remarque, en effet, près de certaines habitations, de curieux petits hammams particuliers où un individu peut tenir en se recroquevillant de son mieux. Le hammam commun est loué par le pacha à son jardinier pour 250 francs par an. Le chauffeur gagne 2 francs par jour et l'entrepreneur peut se faire des gains de 3 francs environ.

b) Dépenses d'habillement. — Elles sont, par la force des choses, réduites au strict minimum. Les enfants sont presque nus, hommes et femmes sont en haillons ; de vieilles espadrilles ramassées dans les poubelles ont remplacé les babouches. Beaucoup de gens vont pieds nus. La plupart des vêtements sont achetés à *Joutiya* (marché aux puces) : ce sont souvent de vieux vêtements européens qui se vendent extrêmement bas : un veston vaut, par exemple, 3 fr. 50. Fréquemment, ils proviennent de dons. Enfin, nous avons dit qu'un certain nombre d'hommes allaient, à l'époque de la moisson, louer leurs services dans les environs : le salaire de 2 à 3 francs par jour qu'ils y reçoivent, leur permet souvent, surtout s'ils sont nourris dans les fer-

mes, de s'acheter, à leur retour, les vêtements nécessaires.

c) Dépenses d'ordre social. — Elles se bornent à quelques bijoux grossiers (cuivre, corne, aluminium, verroterie) pour les femmes, quelques fruits lors des trois grandes fêtes, des *tàrijas* valant de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 pour les enfants à l'occasion de l'Achoura. A l'Aïd-el-Kebir, on sacrifie qui un mouton, qui une chèvre. Depuis un an, beaucoup se contentent de chèvres parce que le prix d'un agneau dépasse leurs ressources. Les chèvres se vendent de 30 à 35 francs. Cette année même, beaucoup de familles ont été incapables de faire le sacrifice habituel, faute d'argent.

La dépense la plus élevée provient de l'entretien, dans chaque quartier, d'un *msid* où enseigne un taleb. Chaque foyer a contribué, pour une quote-part variant entre 1 fr. 50 et 10 francs, pour la construction de la baraque destinée à devenir le *msid*. Quant au taleb, il perçoit un salaire mensuel variant entre 40 et 45 francs par mois et chaque foyer lui fournit à tour de rôle sa subsistance quotidienne. La quote-part fournie pour le paiement du taleb est, en général, de 1 fr. 50 par mois : de rares personnes aisées donnent 10 francs. En plus, le taleb perçoit lors des fêtes quelques maigres offrandes. Enfin, il arrive que des personnages religieux viennent des diverses contrées d'où sont originaires les gens du douar et recueillent quelques dons. Nous nous réservons de donner ultérieurement des renseignements sur la vie de ces chorfa et sur celle des tolba.

d) Dépenses administratives. — Elles sont particulièrement lourdes pour ces miséreux. Qu'on en juge par quelques exemples :

Un vieillard des Aït-Oussa qui vit de la vente d'herbes et de légumes est imposé comme suit en 1935 :

Impôt sur un âne :	FR.
a) Principal de l'impôt	2 00
b) Centimes additionnels ..	0 20
Prestations (20 fr. princip. de l'impôt + 2 fr. de cent. add.)	22 00
Frais de quittance	0 74
TOTAL.....	24 94

Les prestations, notamment, sont disproportionnées avec les revenus des gens.

Les commerçants, dont nous avons vu l'exiguïté des gains, doivent verser une somme très importante. Ainsi un épicier dont la boutique ne renferme pas plus de 100 francs de marchandises et ne dépasse pas un chiffre d'affaires journalier d'une douzaine de francs, acquitte les impôts suivants :

Patente, taxe fixe	FR.
Taxe proportionnelle	5 00
(val. loc. 120 fr.)	1 20
Timbre	0 50
Prestations	22 00
TOTAL.....	28 70

Ce n'est pas tout, car il doit, une fois par an, faire vérifier sa balance par le service des poids et mesures. Coût : 6 fr. 25. Parfois même,

(1) *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, par René Hoffherr et Roger Moris, avec la collaboration de Christian Funck-Brentano, Olivier Marin, Henri Mazoyer, capitaine Lecomte et Jean Dresch. Sirey, éditeur, 1934.

il arrive des incidents dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont curieux : tel est le cas de ce petit épiciers à qui un ami électricien avait installé un minuscule appareil de T.S.F. des plus primitifs, dont le prix lui revenait à 15 francs, et qui s'est vu imposé par les gendarmes à 53 francs !

C. — CONCLUSIONS.

En récapitulant ainsi revenus et dépenses, on aboutit aux conclusions suivantes :

1° Les salaires et gains divers sont extrêmement bas et ne permettent pas à une famille de subsister de façon à peu près normale. Si l'on prend pour exemple une famille favorisée dans laquelle le mari est ouvrier qualifié ou employé d'administration, le gain peut suffire (une dizaine de francs) mais c'est là l'infime minorité. Si l'on considère un manoeuvre, il est difficile qu'il puisse vivre sans faire travailler, soit sa femme, soit son enfant, soit les deux, et encore

l'ensemble des gains ne dépasse pas pour eux trois six francs par jour, en admettant même qu'ils travaillent constamment. On peut dire, en définitive, si l'on tient compte des nombreux chômeurs, que la population du douar Doum vit en moyenne sur une base qui ne dépasse pas 3 francs par jour et par famille ;

2° Or les dépenses auxquelles ces gens ont à faire face sont relativement importantes. Même en se sous-alimentant, une famille dépense déjà cette somme pour sa nourriture seule, par suite de la cherté de la vie au douar Doum : à titre d'exemple, le blé s'y vendait cet hiver, comme nous l'avons signalé, 80 francs le quintal, alors qu'il ne dépassait pas en ville 60 ou 65 francs. Les bouchers vivent de la différence entre le prix d'achat de la viande (2 fr. 50, 3 francs, 3 fr. 50) à la médina et le prix de revente au douar (3 francs, 3 fr. 50, 4 francs). Et il en est de même pour le reste. Le prix des loyers est excessif et permet une spéculation qui revêt les formes les



Etalage de petits fagots dans la rue commerçante.
Au fond les boutiques. Chaque petit fagot est vendu 0 fr. 25.

plus oppressives. Enfin le fisc, procédant administrativement et sans envisager les cas d'espèce, semble n'admettre aucune exemption : aussi le paiement des impôts pèse-t-il lourdement sur les épaules de ces malheureux ;

3° Il est fatal que ce déséquilibre entraîne de graves conséquences :

a) La grande majorité est non seulement forcée, faute d'argent, d'acheter les marchandises au prix fort, mais encore de solliciter des crédits. Les boutiquiers, pauvres eux aussi, accordent jusqu'à 15 à 20 francs de crédit, mais pas davantage, sous peine de ruiner leur modeste commerce. Les femmes vendent alors leurs bijoux et les hommes leurs hardes, ou les mettent en gage, et l'usurier risque d'intervenir. En général, d'ailleurs, la misère est telle que l'usure même n'est plus possible, et force est alors de vivre uniquement sur le gain d'une journée de travail qu'on fait de temps à autre ;

b) Il en résulte alors une misère dégradante : la prostitution permet à certaines femmes de réaliser quelques gains, les enfants sont sales et couverts de vermine, l'état physiologique de la population est défectueux et le serait encore plus si le ciel était moins clément ;

c) Cette misère est d'autant plus sensible

que beaucoup de ces malheureux ont profité à une certaine époque de salaires relativement élevés. Ceux qui sont allés travailler en France ont conservé le souvenir des secours de chômage qu'on y distribuait ; ici même, ils voient les Européens secourus par l'administration ou par des œuvres particulières. Eux, par contre, du fait même qu'ils sont étrangers à la ville, ne sont pas admis à bénéficier des secours que distribue aux indigènes de Rabat la caisse de prévoyance musulmane. De quelque côté qu'ils se tournent, toute aide leur semble refusée ;

d) Ceux qui ont gardé quelques attaches avec leur pays d'origine songent à y retourner, et beaucoup sont déjà partis. D'ailleurs, les arrivées de nouveaux émigrants au douar Doum ont cessé presque complètement. En effet, le nombre des habitants des bidonvilles de Rabat (1) est manifestement hors de proportion avec les possibilités de travail que leur offre maintenant la ville. Mais la difficulté pour ceux qui partent, de trouver des moyens d'existence est encore plus grande dans les régions brûlées du Sud dont la plupart sont originaires. Cette difficulté s'aggrave encore par suite :

(1) 11.352 habitants dans les deux douars sur un total de 50.405 indigènes musulmans (recensement de 1936).

a) De l'impossibilité où ils sont le plus souvent de réunir le prix de leur voyage pour rentrer (une quarantaine de francs par personne pour aller jusqu'à Goulimine);

b) Du dénuement où ils se trouvent à leur arrivée là-bas. Quelques anciens émigrés ont en effet, pendant leur longue absence, été dépossédés de leur terre et n'ont plus aucun bien dans leur pays. Ils sont véritablement des déracinés : ils n'ont plus de terres irriguées et surtout plus de troupeaux ;

4° La situation de ces milliers de personnes serait encore infiniment plus tragique si l'en-

tr'aide n'était pas à l'intérieur du douar aussi étroite et aussi constante. Un fatalisme découragé s'empare de ces gens : ils savent bien qu'on ne peut rien contre eux, que s'ils sont incapables de payer leur loyer ou leurs dettes, aucune poursuite n'est possible, aucune éviction efficace. Il est surprenant, malgré cela, de constater que l'ordre n'est point troublé, malgré l'absence de toute police, dans cette grosse agglomération de plus de 3.000 habitants. Il n'en reste pas moins que le sort misérable de cette nombreuse population ne peut laisser indifférente nulle personne de bonne volonté.

BARON, HUOT et PAYE.

